



3EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2017

29 ET 30 JUIN

N° 2017/E3/039

**REPONSE DE Mme Josepha GIACOMETTI, Conseillère Exécutive de Corse
A LA QUESTION ORALE DEPOSEE PAR Mme MARIE SIMEONI
AU NOM DU GROUPE « CORSICA LIBERA »**

OBJET : RYTHMES SCOLAIRES.

Madame la Conseillère territoriale,

Vous m'interrogez sur la nouvelle réforme des rythmes scolaires annoncée par le gouvernement et pointez à juste titre le flou et les incertitudes qui règnent et qui légitimement inquiètent les parents et placent une nouvelle fois les communes face à des difficultés. Vous souhaitez connaître la position de l'Exécutif sur les mesures envisagées.

Il faut aller enfin vers une stabilisation du dispo : 3 décrets en 5 ans quasiment 4 reformes en moins de 10 ans. En Effet :

Le Décret DARCOS du 15 mai 2008 a imposé la semaine des 4 jours.

Le décret PEILLON du 24 janvier 2013 a réintroduit 4,5 jours d'école par semaine

Le décret HAMON du 7 mai 2014, complémentaire du décret Peillon, visait à l'adapter aux situations locales.

Le décret BLANQUER du 27 juin 2017 permet aux Directeurs Académiques des Services de l'Education Nationale (DASEN), sur proposition conjointe d'une commune et d'un ou plusieurs conseils d'école, d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire répartie sur 4 jours.

Vous me permettez à cette occasion d'évoquer la réforme des collèges qui elle aussi va faire l'objet d'adaptations.

Cette instabilité traduit l'incapacité de l'état d'opérer les changements de fonds nécessaires face à un système éducatif en échec.

Nous avons ici, à maintes reprises, pointé cela, plus particulièrement lors d'une réponse à une question orale posée en octobre dernier relative à l'échec scolaire. Les résultats peu encourageants de l'enquête PISA (Program for International Student Assessment, en langage de Molière : Programme international pour le suivi des acquis

des élèves) pilotée par l'OCDE (organisation de coopération et de développement économique) et le déclassement permanent de la France au niveau mondial dans le domaine de l'éducation y étaient évoqués.

Vous rappelez le vote de janvier dernier pour la mise en place d'un cadre normatif spécifique pour l'Académie, d'ailleurs élargi au 1^{er} degré et qui doit également inclure la question du calendrier scolaire : je vous informe que nous allons, avec le Président du Conseil exécutif, saisir le nouveau ministre de l'EN afin que, conformément à cette délibération de l'AC, nous mettions en place les groupes de travail chargés de l'élaborer. J'ai à cet effet rencontré la semaine dernière le Recteur de Corse sur un certain nombre de problématiques sur lesquelles nous pouvons d'ores et déjà travailler de manière plus active.

Je ne manquerai pas de vous tenir informés de la teneur de ces échanges.

Je l'ai rappelé à plusieurs reprises : nous devons aller vers une évolution indispensable du système éducatif qui garantisse la réussite de tous les enfants de notre île.

Je vous remercie.